

L'Oise à Ourscamp, ancienne limite naturelle entre les diocèses de Noyon et Soissons

## Le concile de Noyon de 814

**Au début du IX<sup>e</sup> siècle, un différend territorial opposa Wandelmar (noté aussi Windelmare, Wendelmarus), évêque de Noyon, à Rothalde (ou Rotald), évêque de Soissons. Les deux seigneurs spirituels et temporels se disputaient la propriété de certaines paroisses situées de part et d'autre de l'Oise. Un concile tenu à Noyon permit de fixer les limites des diocèses.**

### Des limites territoriales en discussion

L'affaire trouve ses origines en l'an 531 lorsque l'évêque saint Médard, natif de Salency, transféra son siège épiscopal de Vermand (Saint-Quentin, Aisne) à Noyon, en limite sud-est de son aire d'influence. Les évêques successifs de Noyon et Tournai franchirent allègrement la limite diocésaine marquée par l'Oise et l'important massif forestier pour installer des lieux de culte en rive gauche de la rivière, sur le diocèse de Soissons. C'est ainsi qu'en 641, saint Eloi installa un oratoire à Ourscamp près duquel fut fondée en 1129 l'actuelle abbaye. Cette extension de l'aire d'influence de l'évêque de Noyon hors de sa juridiction semble avoir suscité des réclamations de son voisin soissonnais. L'affaire dut être tranchée par Vulfaire (ou Wilfaire), archevêque de Reims de 812 à 816, qui convoqua une assemblée en la cathédrale de Noyon.

### Un concile à Noyon

La tenue de ce concile à Noyon en 814 est connue grâce à l'Histoire de l'Eglise de Reims écrite par le chanoine Flodoard (vers 893-966). Ce dernier date la réunion des évêques de la première année du règne du roi Louis I<sup>er</sup> dit le Pieux (ou le Débonnaire), troisième fils et successeur de Charlemagne.



Le couronnement de Louis I<sup>er</sup>, enluminure des Grandes Chroniques de France

Pour rendre sa décision, l'archevêque de Reims s'entoura de huit évêques et de huit abbés dont Ebbon (futur archevêque de Reims de 816 à 835), Fulrade (bâtitteur de l'église de Saint-Quentin) et saint Adalard (abbé de Corbie, cousin germain de Charlemagne). En outre, un nombreux clergé constitué de chanoines, de prêtres et de diacres fut aussi convoqué ainsi que quatre comtes des deux diocèses.

Du fait de ce regroupement de hauts dignitaires ecclésiastiques, la tenue d'un concile apparaît toujours comme un événement. Noyon n'en connaîtra d'ailleurs que peu (831, 1232, 1299, 1344), portant sur des questions variées tant financières, que judiciaires, spirituelles ou organisationnelles.

### Des répercussions historiques

A l'issue de ce concile, l'assemblée des ecclésiastiques convint et arrêta que tous les

lieux du territoire de Noyon qui se trouvent en rive droite de l'Oise (dénommée alors Isère), appartiendraient désormais à l'Eglise de Noyon. Ceux situés en rive gauche dépendraient de l'Eglise de Soissons hormis les localités suivantes : Varennes, Ourscamp, Tracy, Saint-Léger, ainsi que leurs dépendances.

Outre la fixation de limites territoriales et la révélation de conflits d'intérêts, les conséquences de ce concile sont nombreuses en matière historiographique. Bien que la source documentaire soit un récit historique écrit un siècle après l'événement, elle sert de base à l'établissement de repères chronologiques concernant les ecclésiastiques, principaux acteurs de l'affaire. Sans cette source, l'existence même de Wandelmar, évêque de Noyon, serait remise en cause. Elle sert aussi d'élément de connaissance et de réflexion sur la question des aires d'influence des diocèses. Enfin, en nommant des lieux à la date de 814, le chanoine Flodoard donna la preuve d'une organisation humaine sur ces sites. Pour la plupart d'entre eux, cette citation dans l'Histoire de l'Eglise de Reims est leur premier élément de datation donc le début de leur histoire écrite.

La rareté des sources documentaires portant sur le IX<sup>e</sup> siècle fait de la description du concile de Noyon de 814 un élément bibliographique incontournable pour le chercheur. Reste à savoir si les conséquences de sa décision témoignent de l'expansion de l'influence du diocèse de Noyon sur Soissons ou son inverse. Pour certains auteurs, le rattachement au XII<sup>e</sup> siècle de la paroisse de Saint-Léger au diocèse de Soissons serait le prolongement du recul du diocèse de Noyon.

Jean-Yves Bonnard  
Président de la Société historique,  
archéologique et scientifique de Noyon  
<http://www.societe-historique-noyon.fr/>



Saint Médard, statue dans la cathédrale de Noyon